

Compte rendu provisoire de la réunion du Conseil d'Administration

de la Fondation du Lycée Français International de Tokyo

Séance du 16 juin 2015

Après avoir constaté que le quorum prévu par les statuts fondateurs est atteint et vérifié les pouvoirs des administrateurs présents, M. Patrick Ténèze, CD-AEFE ouvre la séance

Ordre du jour : le Président du Conseil d'administration soumet au vote l'ordre du jour

- 1) Changement d'administrateurs
- 2) Adoption du compte-rendu précédent
- 3) Modification du règlement financier
- 4) Tarifs remboursements
- 5) Décision modificative au budget 2015
- 6) Adoption du compte financier 2014
- 7) Questions diverses relevant de cette instance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 / Changement d'administrateurs :

M. Philippe EXELMANS remplace M. Michel SAUZET comme Directeur Général de la fondation au 1^{er} septembre 2015

M. Bruno VALERY remplace M. Patrick TENEZE comme Administrateur lors du premier C.A. de l'année scolaire 2015-2016

Mme Janick MAGNE remplace M. Matthieu SEGUOLA comme invité du C.A.

2 / Adoption du compte rendu précédent

Des modifications demandées tardivement par le conseiller consulaires sont ajoutées au compte rendu provisoire transmis aux membres du C.A.

VOTE : **Contre 0 Abstentions 0 Pour 12**

Le compte-rendu de la séance du 9 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

3 / Modification du règlement financier

Le secrétaire général présente les modifications au règlement financier. Il précise que c'est le règlement qui fixe les modalités du contrat entre la famille et l'établissement.

Il indique s'agit tout d'abord de remettre à jour le document au niveau formel et précise que pour les échéanciers, sera mis en place un prélèvement automatique qui pourra être étendu, à terme et sous réserve de faisabilité technique, aux familles souhaitant utiliser ce moyen de paiement.

Il indique à titre d'exemple qu'au troisième trimestre, nous avons 30% d'impayés à l'issue du délai de paiement. A l'issue du dernier rappel, nous avons toujours 10% d'impayés.

Il rappelle enfin aussi la circulaire du 3 février 2015 de l'AEFE sur le recouvrement et insiste sur le fait que la scolarité est payante et qu'après épuisement de la procédure amiable, l'établissement pourra être contraint à exclure un élève et engager des poursuites pour le recouvrement des fonds.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

4 / Tarifs des remboursements

Le secrétaire général présente les tarifs de remboursement

- 1 500 yens le t-shirt ou polo perdu
- 1 300 yens pour un livre
- 2 000 yens un manuel scolaire
- 500 yens pour un classeur

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

5 / Décision Modificative au budget 2015 :

Le Secrétaire Général les présente et se propose d'apporter les précisions nécessaires.

Après divers échanges, l'ensemble des opérations de modifications budgétaires sont approuvées.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

6/ Adoption du compte financier 2014 :

Le Secrétaire Général rappelle les points indiqués dans le rapport adressé en pièce annexe à la convocation de cette réunion.

Le Secrétaire Général indique que chacun des membres invités à cette réunion a pu prendre connaissance des deux rapports des auditeurs : Messieurs Reginald CAEL et Masato TANI.

L'exercice comptable qui s'échelonne du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 est le deuxième exercice complet sur le site de Takinogawa.

Dans le budget 2014, il était prévu 950 élèves au 1^{er} avril 2014 et 1 000 élèves à la rentrée de septembre 2014. Le lycée a accueilli 956 élèves au 1^{er} avril 2014, 1 040 au 1^{er} septembre et 1 055 au 31 mars 2015. Cette augmentation de plus de 10% a eu des conséquences sur l'exécution budgétaire 2014 et notamment au niveau des coûts comme le traduira ce présent rapport.

La comptabilité du LFIT se compose de 7 budgets distincts :

- Le budget de la fondation, établissement support de la trésorerie et enregistrant les dépenses liées à la Fondation ;
- Le budget de Takinogawa, établissement intégrant les dépenses et les recettes liées à l'activité principale du lycée ;
- 5 budgets annexes retraçant les opérations liées aux examens, voyages scolaires, périscolaire, demi-pension et transports.

Ce rapport qui a pour but de présenter une synthèse de l'exercice comptable sera organisé comme suit :

- I Gestion de l'Etablissement
- II Présentation des recettes
- III Présentation des dépenses
- IV Présentation des services spéciaux
- V Présentation des opérations en capital
- VI Résultat/ Fonds de Roulement et perspectives

Gestion de l'établissement

En matière comptable et en dépit de son statut d'établissement scolaire de droit privé japonais, le lycée est équipé du logiciel français AGE. Il est le même que celui utilisé par l'AEFE, l'ensemble des EGD (Etablissements en Gestion Directe) mais également un certain nombre d'établissements conventionnés.

Cependant, conformément à son statut, l'établissement doit remettre aux autorités locales des documents financiers (budget et compte financier) répondant aux normes comptables locales. Une grille de passage permettant la transcription des écritures d'une réglementation à l'autre a été mise en place et validée lors du changement de statut. Le lycée étudie d'ailleurs toujours la possibilité d'utiliser un logiciel japonais utilisé par le cabinet comptable de l'établissement, ce qui permettrait une transcription plus aisée en comptabilité japonaise.

Une réforme comptable sera mise en place en 2016 et il sera surement nécessaire d'adapter notre grille de passage. Cela pourrait être l'occasion de mettre en place ce logiciel japonais.

Un expert fiscal et comptable spécialiste de la comptabilité des écoles privées japonaises travaille également en appui à l'administration du lycée pour lui permettre de répondre aux obligations locales.

Deux auditeurs indépendants rendent un rapport annuel sur les comptes et vérifient que l'administration met en œuvre les décisions prises par le conseil d'administration.

Présentation des recettes

- **Frais de scolarité :**

Les recettes liées aux frais de scolarité sont supérieures aux prévisions. Cela correspond aux élèves supplémentaires qui ont rejoint l'établissement par rapport aux prévisions. Comparativement à l'année budgétaire 2013, les recettes correspondant aux frais de scolarité ont progressé de plus de 105 000 000 yens et ont été de 30 000 000 de yens supérieures aux prévisions budgétaires. Cela représente une augmentation de 11% des recettes.

Les recettes liées aux droits d'inscription sont également supérieures aux prévisions, comme pour les frais de scolarité, la progression du nombre d'élèves augmente cette recette.

- **Recettes de l'AEFE**

La principale recette de l'établissement provenant de l'AEFE est désormais la subvention finançant les bourses scolaires. Elle s'élève à 141 425 824 yens soit plus d'un million d'euros. Rapporté aux dépenses pour tout le réseau, L'AEFE consacre aux boursiers de Tokyo 1 % de son budget (1m/99m) pour 0.720% des boursiers (180/25 000).

L'AEFE a également apporté son concours financier pour permettre de financer l'opération Ambassadeur en Herbe tant au niveau des finales régionales que de la finale à Paris. Cette année, l'aide apportée a été de 377 992 yens.

Il faut rappeler également que, même si ces dépenses ne sont pas inscrites au budget, l'AEFE finance l'intégralité des salaires des personnels expatriés, une partie des rémunérations des personnels résidents et plus particulièrement les pensions civiles, ainsi qu'un ensemble de prestations d'expertise comme les missions d'inspection par exemple.

- **Autres Recettes :**

Le lycée, école privée de droit japonais, peut bénéficier d'une subvention de fonctionnement du Gouvernement de Tokyo. Cette demande est formulée parallèlement au dépôt du compte financier de l'exercice clos. Elle est calculée à partir du nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement au 1^{er} mai et ne possédant pas la nationalité japonaise. Pour ce présent exercice, cela représente 7 064 800 yens, cette recette est affectée aux dépenses de personnel enseignant et représente environ une année de salaire d'un personnel enseignant.

Les autres recettes sont marginales, il faut cependant souligner que la convention passée pour le Juku avec l'institut Français de Yokohama et la convention passée avec l'IFJ ont permis de générer 452 000 yens de recettes pour l'établissement.

Les produits liés aux placements de trésorerie sont en baisse pour deux raisons, les fonds placés ont fortement été réduits depuis la réalisation du projet immobilier et les taux sont moins intéressants. De par sa réglementation, la Fondation ne peut placer des fonds qu'en capital garanti et dans des placements permettant une vente rapide pour faire face à un besoin de trésorerie. Cela limite donc les possibilités de placements, une étude a été effectuée avec la banque de l'établissement afin de trouver des possibilités de placements plus avantageux mais rien de concluant n'a été trouvé à l'heure actuelle.

Il faut signaler deux recettes liées à des opérations comptables :

- Les 22 000 000 de yens au compte 7583 liés à l'annulation des travaux piscine et provisionnés pour les travaux de l'été prochain.
- Les 21 596 467 yens au compte 777 correspondant à une écriture comptabilisée pour neutraliser l'effet des amortissements de mobilier acheté en 2012 pour le nouveau Lycée et financé par des subventions AEFE.

Ainsi les recettes de l'établissement tous services confondus s'élèvent à 1 695 295 375 yens.

Présentation des dépenses

- Dépenses de fonctionnement

Tout d'abord, il faut signaler que les dépenses de fonctionnement (comptes 60-62) demeurent relativement stables en proportion dans le budget. Elles représentaient 22% des dépenses globales de l'établissement 2013 contre 20% des dépenses globales en 2014.

Les dépenses de viabilisation sont relativement stables par rapport à l'exercice 2013, le site est désormais maîtrisé et la gestion des consommations est plus efficace

Le reste des dépenses ne connaît pas d'évolutions majeures à l'exception du compte 60688 qui a permis l'équipement en mobilier complémentaire suite à l'augmentation importante du nombre d'élèves.

Le compte 611 consacré à la sous-traitance est en augmentation, c'est ce dernier qui permet de rémunérer le gardien qui assure la surveillance des entrées les soirs de semaine et le samedi matin.

Le chapitre 615 consacré à la maintenance augmente légèrement. En effet, même si l'établissement vient d'être rénové, des dépenses de maintenance ont été nécessaires notamment pour entretenir à la fois le bâti et les biens mobiliers. Ce chapitre risque encore d'augmenter dans les années à venir. En effet, l'usure du bâtiment, la fin de la garantie et l'augmentation de la T.V.A auront des conséquences sur l'évolution de ces dépenses.

Le chapitre 623 consacré à la publicité, l'information et les publications est en forte baisse. En effet, la chambre de commerce nous octroie une publicité à titre gratuit dans sa publication France Japon Eco et l'établissement a axé sa communication sur Internet. Les publications de l'établissement sont principalement réalisées en interne.

Le chapitre 625 connaît lui aussi une baisse sensible par rapport à l'exercice 2013. Ce sont principalement les frais de déplacement du personnel qui ont connu une nette réduction.

Le chapitre 626 consacré aux frais de télécommunication et postaux augmente sensiblement sur 2014. C'est conjoncturel et lié au changement d'opérateur sur l'exercice 2014. Le chapitre 626 devrait baisser sensiblement en 2015.

Au global, les dépenses de fonctionnement augmentent de 10% par rapport à l'exercice 2013, ce qui est cohérent avec l'augmentation des effectifs qu'a connu l'établissement sur l'exercice 2014.

- Dépenses de personnel

La masse salariale globale de l'établissement est de 773 681 247 yens. Sur la totalité des recettes (sur 1 441 342 322 yens), elle représente 54 % des recettes tous budgets confondus

La masse salariale de Takinogawa s'établit elle à 676 783 925 yens sur 1 173 672 742 yens soit 58% des recettes des droits de scolarité. Il faut rappeler que le ratio prudentiel de l'AEFE précise que la masse salariale ne doit pas dépenser 70% des droits de scolarité.

Elle est composée de 519 542 891 yens pour les recrutés locaux et 254 138 456 yens pour la contribution au salaire des résidents.

Par rapport à l'exercice précédent, la masse salariale a augmenté de 7.89 % (717 044 095 yens en 2013). La stabilisation de la masse salariale s'explique par un cumul de plusieurs facteurs. Tout d'abord, les remontées concernant les personnels résidents sont en légère baisse principalement en raison de l'effet change et de la baisse de l'ISVL dans une moindre mesure.

La masse salariale des locaux, elle, augmente d'environ 10% du fait des différentes créations de postes (enseignants, atsem,...) et de la mise en place de la prime de départ et du GVT.

En conclusion, la masse salariale augmentera l'an prochain mécaniquement avec l'effet du GVT et de l'augmentation des salaires. Il faudra néanmoins veiller à respecter ce ratio de 70% dans l'évolution de la masse salariale pour les prochains exercices budgétaires.

Sur l'ensemble de la masse salariale, l'établissement doit consacrer 1% à la formation continue. L'établissement y a consacré cette année 7 045 265 yens. L'établissement a dépensé l'essentiel de ce budget pour la formation continue dans la zone mais a également organisé des formations internes en langue (français, japonais, anglais) et des formations aux premiers secours et à la sécurité incendie à destination des agents.

- Autres dépenses

- Les amortissements

85 537 854 yens de crédits ont donc été utilisés pour l'amortissement. Il faut rappeler que l'établissement avait obtenu des autorités japonaises, la possibilité d'amortir non sur 30 ans, comme les normes comptables japonaises le préconisent, mais sur 50 ans, ce qui a un impact budgétaire sensible. En effet, sans ce lissage sur 50 ans, il faudrait amortir 40 millions de yens supplémentaires chaque année.

Il faut rappeler que l'amortissement est inscrit en charge dans le budget de l'établissement mais n'est pas décaissé physiquement par l'établissement. En revanche, les dépenses d'amortissement sont intégrées au fonds de roulement de l'établissement.

- Les provisions

Le lycée a provisionné les sommes prévues pour les personnels administratifs ou techniciens ou de service régis également par le dispositif dit « des anciens contrats » (antérieur à 1991) et qui restaient en poste.

Pour les personnels enseignants employés avant 1991, il convient également de provisionner des sommes, uniquement dans l'hypothèse d'un licenciement économique.

Le lycée a donc provisionné la somme de 1 187 714 yens qui, comme pour les amortissements, influent sur le résultat de gestion sans influencer sur le fonds de roulement.

En plus de ces provisions salariales, le lycée a provisionné 22 000 000 de yens suite à l'annulation des travaux de couverture de la piscine. Ces fonds seront utilisés dans le cadre des travaux à l'été 2015.

Les dépenses totales de l'exercice s'élèvent à 1 736 962 765 yens soit une augmentation globale de 9% par rapport à l'exercice 2013

Services Spéciaux

- Examens

C'est dans ce budget annexe que sont imputées l'ensemble des dépenses relatives au brevet des collèges et aux épreuves du baccalauréat (EAF et Baccalauréat). Il faut donc rappeler qu'une mutualisation des moyens a été mise en œuvre dans la zone Asie permettant de réduire les coûts sensiblement ainsi que les droits d'examens pour les familles.

Les dépenses de billets d'avion, d'indemnisation des examinateurs et des correcteurs représentent 80% des dépenses totales de ce budget. Depuis 2009, les dépenses du service spécial examens ont diminué de plus de 50%, malgré les coûts supplémentaires engendrés par la remise des médailles du baccalauréat.

Les dépenses et recettes sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent.

- Voyages scolaires

Il y a eu 7 voyages scolaires, 5 au primaire, 2 au secondaire sur l'exercice 2014 (1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015) pour une dépense totale de 8 000 501 yens. Les dons des entreprises, de la caisse de solidarité et les subventions ont permis de réduire le coût pour les familles de 16%.

Si on note le redémarrage des classes de découverte pour l'élémentaire, on s'aperçoit qu'il est de plus en plus difficile de financer les voyages à l'étranger en restant dans le plafond en dépit du fait que dans la majorité des cas, les hébergements et repas ne sont pas à la charge de l'établissement. Il conviendra donc de poursuivre la réflexion autour des plafonds pour les voyages à l'étranger et leur financement.

- Péri-scolaire

Le service péri-scolaire est tout juste à l'équilibre budgétaire. C'est un service qui s'est considérablement développé les deux dernières années et qui devient de plus en plus lourd à gérer. C'est plus de 120 enfants chaque jour qu'il convient de suivre du lundi 7h45 au samedi 13 heures et pendant la majeure partie des congés scolaires.

Par rapport à 2013, les recettes ont été augmentées de plus de 30%. L'ensemble de ces recettes a tout juste financé les dépenses salariales supplémentaires liées à la multiplicité des activités.

Plus généralement, l'essentiel des dépenses de ce service (84%) est composé des dépenses correspondant au salaire des personnels assurant les activités.

Pour assurer un fonctionnement optimal à la rentrée prochaine, il a donc été nécessaire d'augmenter les tarifs du péri-scolaire.

- Demi-pension

Le service de demi-pension accueille désormais plus de 900 élèves et sert environ 950 repas chaque jour en incluant les commensaux. Par rapport à l'exercice 2013, il y a eu une augmentation de 10% des recettes du service.

48% des dépenses sont consacrées à l'achat de denrées alimentaires. Les salaires des personnels représentent 31% des dépenses. Les 21% restants sont notamment utilisés pour la viabilisation, l'entretien et l'équipement.

Les frais de demi-pension représentent 95% des recettes et 121 471 514 yens au total. 12,5% de cette somme proviennent des bourses scolaires. Les 6 566 390 de yens restants sont composés des recettes des commensaux et de la cafétéria et sont relativement stables.

Le total des dépenses du service demi-pension s'élève donc à 143 355 800 yens et le total des recettes s'élève quant à lui à 143 838 487 yens soit un léger excédent de 482 687 yens. Cela représente un peu moins de 0.33% du total des dépenses.

Avec l'augmentation de la T.V.A qui a déjà un impact sur le prix des denrées ainsi que l'augmentation des salaires de 1% à la rentrée prochaine, l'augmentation des tarifs de demi-pension est nécessaire pour préserver le bon équilibre financier de ce service.

- Transports

Le service transports a trouvé son point d'équilibre en termes de fonctionnement. Le service qui transporte désormais presque la moitié des enfants inscrits au primaire (306/630) dont 60% des maternelles, a augmenté ses recettes de 10%. Ces dernières s'établissent à 99 104 940 yens. L'aide apportée par l'État par le biais des bourses scolaires représente 6% du total des recettes.

Les dépenses s'établissent à 99 045 583 yens. Le plus gros poste de dépenses est bien évidemment le contrat avec la société de transports Tokyo City Bus qui représente 78% des dépenses totales. Les dépenses de personnel représentent elles 14% des dépenses. Les 8% restants sont consacrés à des dépenses diverses dont notamment la téléphonie ou l'achat de denrées de survie pour équiper les bus.

Malgré la baisse de 20 000 yens des tarifs de transport, grâce à l'augmentation des effectifs, le service a dégagé un très léger excédent de 59 357 yens.

Présentation des opérations en capital

- Emprunt

C'est la première année du remboursement en totalité de l'emprunt, cela représente donc une dépense totale de 118 050 000 yens. Cette dépense représente 7% des dépenses de l'établissement et se poursuivra jusqu'à 2032.

L'établissement est prélevé sur le compte en banque de l'établissement 2 fois par an en juin et en décembre, il est donc important que l'établissement conserve de la trésorerie en fin d'année scolaire afin d'honorer les remboursements.

- Immobilier

De manière à répondre à l'obligation légale japonaise, les achats de livres sont inscrits à l'inventaire de l'établissement. Cette année, un peu plus d'1,3 million de yens ont été consacrés à l'enrichissement du fonds de la BCD et du CDI. Le lycée s'est également équipé :

- Une piste d'athlétisme pour 19 980 000 yens
- Une imprimante 3D pour 445 800 yens
- Deux pieds mobiles TBI pour 459 754 yens

■ Plan de contribution

Le plan de contribution est un système permettant au lycée de recevoir une somme majorée d'environ 30% des droits de scolarités de la part des entreprises en générant des réductions d'impôts pour ces dernières.

7 entreprises participent actuellement au Plan de Contribution (Air Liquide, Bosch, L'Oréal, Saint Gobain, Nissan, Sanofi-Aventis et Michelin) et nous versent 115 600 000 de yens affectés au remboursement de l'emprunt.

Pour la première année, le plan de contribution couvre quasiment l'emprunt (118 050 000 yens), l'année prochaine, le plan de contribution permettra de rapporter 128 500 000 yens avec la signature de Louis Vuitton Japon d'Alteo.

Résultat/ Fonds de Roulement et perspectives

■ Résultat/Fonds de roulement

Le résultat de l'exercice comptable 2014 s'élève à un déficit de 41 667 390 yens. Ce résultat qui semble très déficitaire doit être analysé plus spécifiquement. En effet, les pertes au change et le financement des opérations en capital expliquent ce résultat.

■ Résultat – pertes au change

Durant, l'exercice budgétaire 2014-2015, l'euro a perdu environ 15% de sa valeur par rapport au yen. Il s'établissait à 1 euro/148 yens au 1er avril 2014 pour s'établir à 1 euro/127 yens au 31 mars 2015.

Cette forte dévaluation de l'euro a eu une influence majeure sur le résultat de l'exercice. En effet, le compte 666 enregistrant les pertes aux changes a été crédité de 97 884 772 yens. Alors que le compte 766 enregistrant lui les gains aux changes a été crédité de 51 251 039 yens.

L'établissement a donc réalisé une perte au change de 46 633 733 yens, ce qui explique le déficit de gestion réalisé sur 2014.

En effet, l'établissement est doté d'une trésorerie en euros s'établissant à environ 3 000 000 euros. Les fluctuations du taux de change ont donc une influence majeure sur le résultat de l'exercice.

En revanche, il faut préciser que l'établissement reçoit ses recettes en yens mais dépense une partie non négligeable de son budget en euros (remontée de la contribution à la rémunération des Résidents à l'AEFE, commandes de matériel pédagogique ...).

■ **Résultat – Capacité d'Autofinancement**

Pour analyser la somme disponible pour des investissements, on utilise la CAF (Capacité d'Autofinancement).

Elle est calculée à partir du résultat de l'exercice en y ajoutant les charges non décaissables (amortissement) et en retirant les produits non encaissables (neutralisation des subventions d'investissement).

La Capacité d'Autofinancement de l'établissement s'élève à 67 461 711 yens. Cela a permis de financer les investissements de l'établissement et la part de l'emprunt non couverte par le plan de contribution.

L'apport au fonds de roulement pour le présent exercice est de 42 222 903 yens.

En écartant les recettes liées au taux de change du fonds de roulement, l'établissement sur l'ensemble de ces opérations est excédentaire de 4 966 343 yens dont 4 041 259 yens pour le service général, ce qui montre bien que l'augmentation des droits de scolarité sera nécessaire pour maintenir l'équilibre budgétaire du Lycée.

■ **Importance fonds de roulement et réserves pour le LFIT**

Le fonds de roulement de l'établissement s'élève à 1 149 523 166 yens. Il est très important pour l'établissement de disposer d'un fonds de roulement conséquent. En effet, l'établissement doit faire face à de nombreuses dépenses entre juin et septembre sans percevoir beaucoup de recettes, il doit donc disposer de trésorerie pour honorer le paiement des salaires et le remboursement de l'emprunt notamment.

Ce fonds de roulement estimé à 238 jours de fonctionnements permettrait également de disposer de liquidités en cas de crise majeure et de disposer d'un peu de temps avant de se trouver dans une situation financière délicate.

Les réserves de l'établissement quant à elles sont très légèrement supérieures aux ratios prudentiels établissant que les réserves doivent représenter 90 jours de fonctionnement. Actuellement, il y a 444 296 466 yens dans les réserves disponibles de l'établissement correspondant à 92 jours de fonctionnement. Pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment, il est important d'avoir des réserves disponibles afin de pouvoir absorber un résultat très déficitaire en cas de crise majeure. Il est donc important que l'établissement puisse maintenir et même dans la mesure du possible augmenter ces réserves.

■ **Trésorerie**

L'établissement a une trésorerie valorisée en yens auprès de la banque Mizuho et en euros auprès de la Banque Postale.

▪ En yens

La trésorerie s'établit à 1 009 529 884 yens au 31/03 2015. Au 1^{er} avril 2014, elle était de 743 000 000 yens. Au plus haut, elle s'élevait à 1 046 000 000 yens en novembre 2014. Au plus bas, elle s'élevait à 731 000 000 yens en juin 2014

Le compte bancaire a donc connu une variation de 315 000 000 yens.

Actuellement, grâce au fonds de roulement et au Besoin en Fonds de Roulement négatif (Avances en classe 4 – Dettes en classe 4), l'établissement a actuellement une trésorerie saine qui lui permet de faire face aux flux irréguliers des entrées et des sorties de trésorerie.

▪ En euros

Comme évoqué précédemment, l'établissement dispose de 387 191 341 yens dans un compte en euros :

- 669 324.92 euros (85 482 110 yens) sur un compte courant
- 2 632 383.28 euros (301 709 231 yens) sur un compte placé

Le lycée bénéficiait d'importantes liquidités en euros notamment par le versement de subventions en euros de l'AEFE ou de non remontées de contribution sur les exercices passés.

Sur ce présent exercice, la trésorerie en euros a évolué négativement. En avril 2014, elle se situait à 4 030 010.81 euros et en mars 2015, elle se situe désormais à 3 031 708.20 euros. Étant donné que le flux de sorties est nettement supérieur aux flux d'entrées, la trésorerie en euros a perdu 998 302.61 euros.

Si l'établissement peut encore tenir 1 à 2 ans avec cette trésorerie en euros, il faudra penser à effectuer un transfert à un moment où le yen aura repris de la valeur.

Les fonds placés le sont sur des sicav avec capital garanti. Si ce type de compte offre une faible rémunération, par ses statuts, l'établissement est assez limité dans ses options comme expliqué précédemment.

▪ Perspectives/Conclusion

Ainsi malgré la crise de 2011, l'établissement a pu retrouver son équilibre plus rapidement que prévu par les plans de l'ambassade ou la conférence d'orientation stratégique, principalement grâce une augmentation d'effectifs beaucoup plus rapide qu'anticipé.

Comme prévu lors du C.A. du 18/02/2014, l'exercice 2014 a confirmé le retour à l'équilibre des finances de l'établissement pour la deuxième année consécutive.

L'augmentation des dépenses liées à la TVA, à l'augmentation des salaires et au financement de l'ensemble de l'offre pédagogique justifie pleinement l'augmentation des écolages de 2% à la rentrée prochaine.

Le budget prochain sera marqué par les importants travaux qui se dérouleront à l'été 2015 (environ 3 millions d'euros) et qui permettra à l'établissement d'accueillir jusqu'à 1 250 élèves dans d'excellentes conditions.

Il faudra cependant faire preuve de vigilance dans l'évolution des dépenses ainsi que dans l'évolution des effectifs de l'établissement dans les prochaines années pour savoir si l'établissement se stabilisera autour de 1 250 élèves ou s'il continuera à croître sur le même rythme (+ 10%) que lors des deux dernières années.

Au terme des échanges, **le Président propose de voter. Le compte financier 2014 est adopté à l'unanimité.**

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

7/ Questions diverses :

- **Questions des personnels du LFIT :**

- Peut-on envisager que l'indemnité de classe de découverte soit versée automatiquement aux enseignants ayant mené à bien ce genre de projet sans que cette charge soit imputée à la participation demandée aux familles ?

Non cette indemnité doit être prise en charge aux titres des opérations budgétaires du voyage concerné.

- Dans le même ordre d'idée, peut-on envisager que les Maîtres d'Accueil Temporaire perçoivent l'indemnité correspondante ?

Les conditions d'organisation des Maîtres d'Accueil Temporaire au LFIT diffèrent de l'organisation en France. A ce titre il n'est pas prévu, ni possible, de percevoir une indemnité spécifique. Les enseignants volontaires l'an prochain en seront avertis au préalable.

- L'installation de la lanterne sur un axe de circulation des élèves ne représente-t-il pas un danger en cas de séisme important ? Qu'en est-il dans les écoles japonaises ?

La lanterne a été installée par une entreprise professionnelle spécialisée et toutes les précautions d'usage ont été naturellement prises pour assurer une stabilité maximum.

- Les personnels logés au LFIT paient-ils une partie du loyer ? les charges ? une partie des charges ? des appartements de fonction occupés ?

- La prime d'expatriation comprend l'ISVL et donc une indemnité pour se loger dans un des pays les plus cher du monde (selon l'indice Mercer). Est ce que les personnels logés bénéficient de l'intégralité de la prime d'expatriation malgré le fait de n'avoir à payer aucune ou très peu de charges liées au logement ?

Cette question a déjà fait l'objet d'une réponse lors du C.A. du 13 février 2013. Elle est consultable sur le compte rendu en ligne sur notre site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, avant de clore la séance, le Président fait adopter le calendrier des réunions de cette instance pour la prochaine année scolaire, 3 réunions :

- **le jeudi 15 octobre 2015 ;**
- **le mardi 16 février 2016 ;**
- **le jeudi 2 juin 2016.**

Le Président de séance clôt la session à 19h15.